

«Jeanne d'Arc : une horrible et satanique sorcière !»

Première partie : la Guerre de Cent ans.

C'est probablement ce qui se disait à Noyon de cette pucelle, qui suivait les armées du "petit roi de Bourges" que l'on appelait Charles VII depuis la mort de son père, le "Bien aimé" Charles VI, le 21 octobre 1422.

Le désastre d'Azincourt était survenu le 14 octobre 1415 et Noyon, depuis l'Assemblée d'Arras du 17 octobre 1419, s'était mise sous la protection des Bourguignons. Aubert de Canny, capitaine de la ville de la ville, prête serment de loyauté à Henri V et Philippe le Bon. Lorsque le roi Henri V meurt le 31 août 1422, Henri VI est couronné à Westminster le 26 novembre 1426.

Richard Beauchamp, comte de Warwick accompagnera ce jeune roi de dix ans pour son sacre comme Roi de France, en la cathédrale Notre-Dame de Paris le 16 décembre 1431. Assistent et participent au sacre des pairs de France : Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, Pierre Cauchon, chassé de Beauvais par les Français en 1430 (membre du Conseil Royal depuis 1423), Jean de Mailly, évêque de Noyon, les évêques de Paris et d'Evreux et des anglais : Henri de Beaufort, cardinal et William Alwick, évêque de Norwich.

Jean de Mailly, d'une famille de huit enfants, avait fait des études juridiques, avant d'être choisi pour être l'évêque de Noyon, en 1425. Il avait rendu hommage aux rois d'Angleterre et en 1428 était nommé "Garde des Sceaux". Jeanne d'Arc était née le 6 janvier 1412 à Domrémy. Elle avait rencontré Charles VII, le 25 février 1429 et depuis suivait les armées. Les anglais voyaient en elle "une femme née du limon de l'enfer et disciple de satan qui s'est servie d'enchantements et de sortilèges...".

Le 24 avril 1430, elle est signalée, avec les Armagnacs à Senlis et le 14 mai à Compiègne.

Le 6 mai 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne est à Noyon et confie la garde de la ville à Jean de Brimeu. Celui-ci prouvera son efficacité lorsque Jeanne attaquera par surprise la petite garnison de "godons" de Pont-l'Évêque. Les renforts de Noyon refoulent les français vers Crépy et Compiègne et il restera une trentaine de morts des deux camps.

Jean de Brimeu sera fait prisonnier peu après par Pothon de Xaintrailles et Philippe de Saveuse sera le nouveau capitaine de Noyon.

Un heureux concours de circonstance permet la capture, le 23 mai 1430, de cette Jeanne par les Bourguignons de Clairoix alertés par Jean de Luxembourg et par Philippe le Bon qui était à Coudun. "Les anglais en furent moult joyeux".

Le 26 mai, la prisonnière est transférée au château de Beaulieu-les-Fontaines (où elle fera d'ailleurs une tentative d'évasion).

Le 6 juin, Philippe le Bon est à Noyon, avec son épouse Isabelle de Portugal et Jeanne leur est présentée, probablement dans l'évêché de Noyon. Il semblerait que le comte de Luxembourg et son épouse Jeanne de Béthune l'aient aussi rencontrée.

L'Université de Paris et les Anglais réclament un jugement rapide, mais Philippe le Bon ne semble pas si pressé et Jeanne est emmenée à Beaufort (près de Bohain, Aisne) propriété de la famille de Luxembourg.

Quatre mois plus tard, elle est livrée, contre 10 000 livres Tournois aux Anglais qui l'enferment à Rouen, le 23 décembre 1431. En attendant le procès, elle sera enchaînée, jour et nuit, avec deux boulets aux chevilles et deux aux cuisses. Tout sera fait pour la



Jeanne d'Arc

déstabiliser.

A partir du 9 janvier 1431, puis du 21 février, en séances publiques, elle sera interrogée par de très nombreux hommes d'église et, notre évêque, Jean de Mailly, participe à la condamnation du 23 mai 1431, à la prison perpétuelle, "au pain de douleur et à l'eau de tristesse". Cela ne satisfait pas les Anglais et, le 29 mai, considérée comme hérétique et relapse elle est condamnée à mort. Par charité, le clergé lui accorde enfin ce qu'elle désirait depuis des mois, le droit aux sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Le mercredi 30 mai 1431, place du Vieux-marché à Rouen, à onze heures du matin, Jeanne est brûlée vive et ses cendres sont jetées dans la Seine à 17 h. Sur l'une des estrades se trouvaient les évêques Cauchon, de Noyon et de Thérouanne et onze docteurs de l'église.

La sentence précisait : "Menteuse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémateuse de Dieu, présomptueuse, malcréant de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice de diable, apostate, schismatique et hérétique".

Docteur Jean LEFRANC
Président de la Société
Historique de Noyon



Place du Vieux Marché à Rouen : le Pilori